



Commune de Monswiller

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Édition NOV. 2022

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	p.2
Comment sont gérés les risques dans la commune ?	p.3
Quels sont les risques majeurs à Monswiller ?	p.4
Comment suis-je alerté en cas de danger ?	p.4
Que dois-je faire en cas de danger ?	p.5
Les risques naturels	
Inondation	p.6
Séisme	p.9
Les risques technologiques	
Risque industriel	p.10
Transport de matières dangereuses	p.10
Risque nucléaire	p.10
Les risques climatiques	
Neige et verglas	p.12
Orage, pluie intense et tempête	p.12
Canicule et grand froid	p.12
Autres risques	
Pandémie et risque sanitaire	p.14
Menace terroriste	p.14
Numéros et liens utiles	p.15

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre"
(Haroun Tazieff)

Le **risque majeur** est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- **d'une part à la présence d'un événement (aléa)**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- **d'autre part à l'existence d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.



Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de **vulnérabilité**.
Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité.

COMMENT SONT GERES LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?

LE MAIRE

Est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Il est responsable du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger et ravitailler

LES SERVICES DE SECOURS

Interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident

LES CITOYENS

Réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur **Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)**.

A L'ECOLE

L'établissement déclenche son **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.

ACCIDENT, RISQUES MAJEURS

LE PREFET

Coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le **Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir le **Directeur de Opérations de Secours**

A LA MAISON, AU BUREAU, DANS L'ENTREPRISE

Ecoutez la radio,

Ne téléphonez pas,

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



RESPECTEZ LES CONSIGNES

QUELS RISQUES MAJEURS A MONSWILLER ?

Le risque majeur est le risque inondation.

Et d'autres risques sont également à prendre en considération sur le territoire de la commune :

Risques climatique : Neige, Verglas, Orage, Tempête, Canicule, Grand froid

Risques géologiques : séisme

Risques technologiques : transport de matières dangereuses par pipeline, voie ferrée ou routière

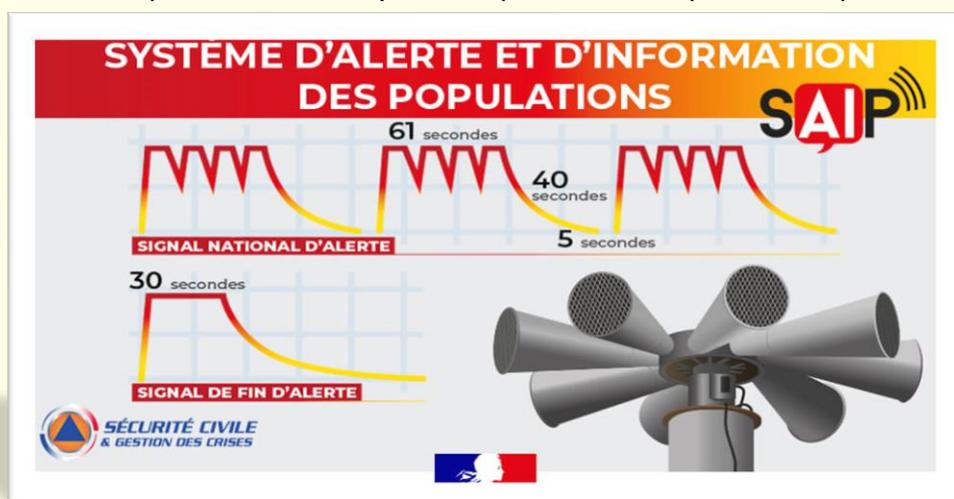
Risque sanitaire

COMMENT SUIS-JE ALERTE EN CAS DE DANGER ?

L'alerte doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adaptées.

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par différents moyens complémentaires qui sont adaptés en fonction des circonstances.

- Sirènes
- Médias, en particulier les radios
- Panneaux lumineux et d'affichage communaux
- Site internet, réseaux sociaux institutionnels
- Porte à porte



- Le dispositif FR-Alert qui est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.

Il est également de la responsabilité de chacun de se tenir informé et de suivre les consignes données par les autorités.

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE DANGER ?

DANS TOUS LES CAS

- Je suis vigilant et je cherche à m'informer
- Je respecte les consignes des autorités et je suis solidaire avec les autres.
- Je ne surcharge pas le réseau téléphonique.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement.
- J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation.
- Je ne m'impatiente pas si je dois rester pendant quelques temps en mode contraint.

FACE AUX RISQUES, CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE !

Pour quitter mon habitation sereinement

- Les photocopies de mes papiers (identité, assurance...)
- Le double des clés du domicile et du véhicule
- Un peu d'argent liquide
- Mes médicaments



Pour subvenir à mes besoins

- Une bouteille d'eau d'1,5 litre par personne
- De la nourriture n'ayant pas besoin de cuisson
- Un couteau multifonction
- Une trousse de premiers secours
- Une trousse de toilette
- Des vêtements chauds et imperméables
- Une couverture de survie



Pour me signaler auprès des secours

- Un sifflet
- Une lampe torche dynamo ou avec piles de rechange
- Un gilet retro réfléchissant par personne



Pour rester informé

- Une radio avec piles de rechange
- Le chargeur de mon téléphone portable



Pour m'occuper en cas d'évacuation

- Des jeux de société
- Des revues



ETRE PRET FACE AUX RISQUES

Pour se préparer chez soi à faire face à une situation de crise, le ministère de l'Intérieur a édité le guide *Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS), Je me protège en famille*, téléchargeable sur risques-majeurs.info

La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un document d'aide à la décision en cas de crise.

Dans les écoles, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), réglementaire, met en place une organisation interne afin d'assurer la mise en sécurité des élèves et du personnel présent.

Les entreprises peuvent élaborer un Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE).

SI VOUS ÊTES TEMOIN DE LA SURVENUE D'UN RISQUE

Donner l'alerte peut être important et faire gagner du temps aux secours.

Numéro unique européen : 112

Pompiers : 18

Police : 17

LES RISQUES NATURELS

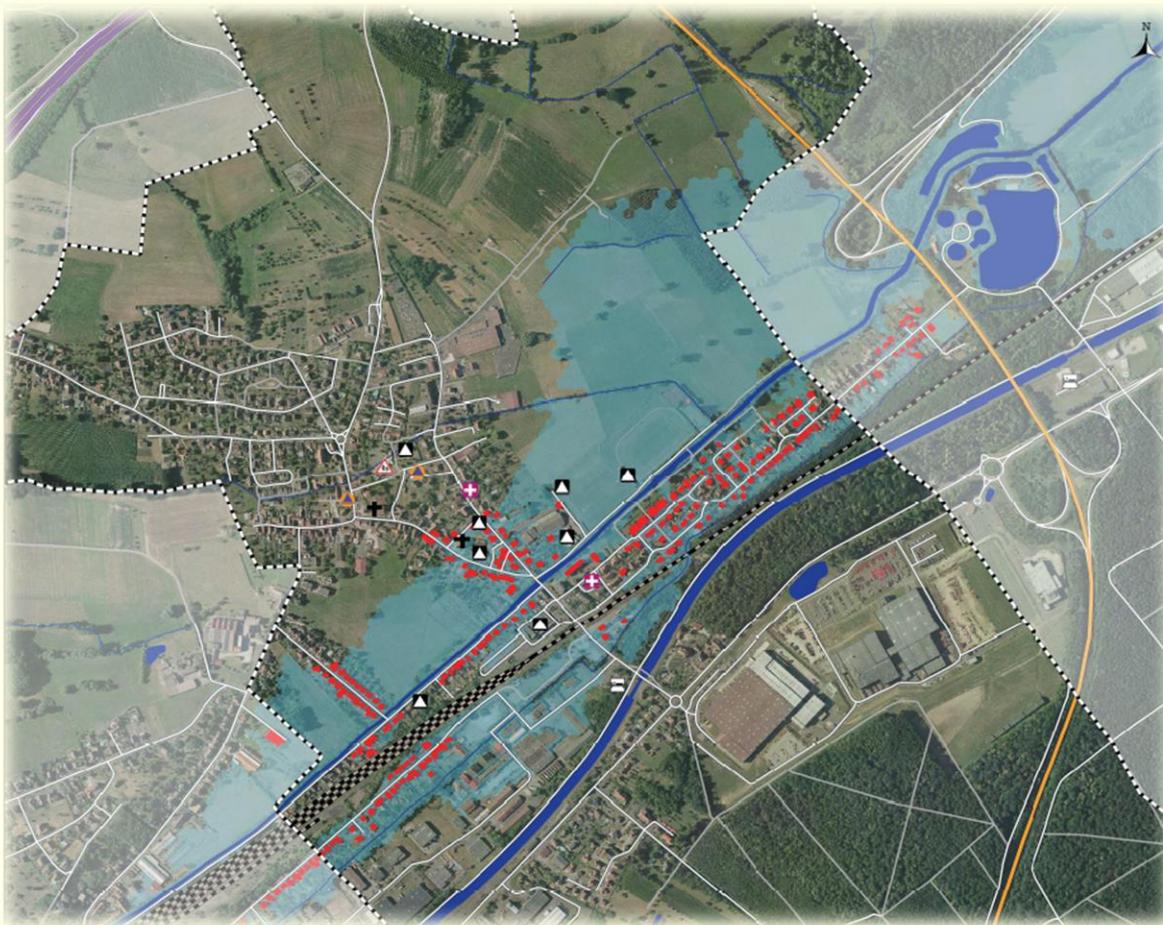


INONDATION

L'élévation du niveau d'un cours d'eau (crue) résulte de pluies abondantes ou de fonte des neiges et peut être à l'origine d'inondation. La rupture de digue peut également provoquer une inondation brutale avec des vitesses d'écoulement élevées et un fort risque pour les personnes et les biens.

LES RISQUES NATURELS

ZONES INONDABLES



Traversée par la Zorn et le canal de la Marne au Rhin, la commune est concernée par le risque inondation en période de crue. Des remontées localisées de nappes phréatiques et de réseaux peuvent aussi se produire sur certains secteurs.



PRÉVISIONS

Ces informations sont disponibles sur vigicrues.gouv.fr. En cas d'épisode pluvieux, la mairie assure également une surveillance, tout comme la préfecture qui alerte la commune.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Le Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Zorn et du Landgraben définit les réglementations à la construction de certaines zones. Il est une référence pour le Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Communal de Sauvegarde de Monswiller prévoit notamment l'information auprès des riverains concernés, les mesures de déviations et d'évacuations, l'ouverture d'hébergements temporaires pour les sinistrés.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION

AVANT / PENDANT



Je m'informe sur la météo et les prévisions de crue.



Je ne traverse pas une zone submergée par l'eau.



Je pense aux équipements vulnérables à l'eau.



Je débranche les appareils électriques



Je prends mes dispositions pour me faire héberger chez des proches.



Je respecte les consignes des autorités notamment en cas de demande d'évacuation.



Si je suis sous la menace de l'eau je me mets en hauteur.

APRES



Je ne m'approche pas des fils tombés à terre et je fais attention à ce qui a pu être fragilisé.

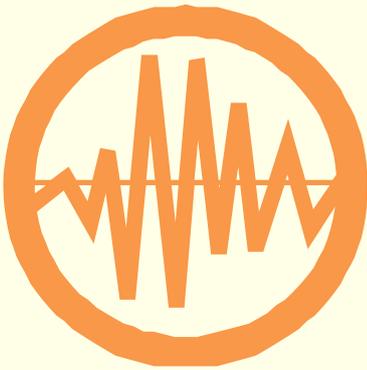


Je fais vérifier l'installation électrique inondée avant de la rebrancher

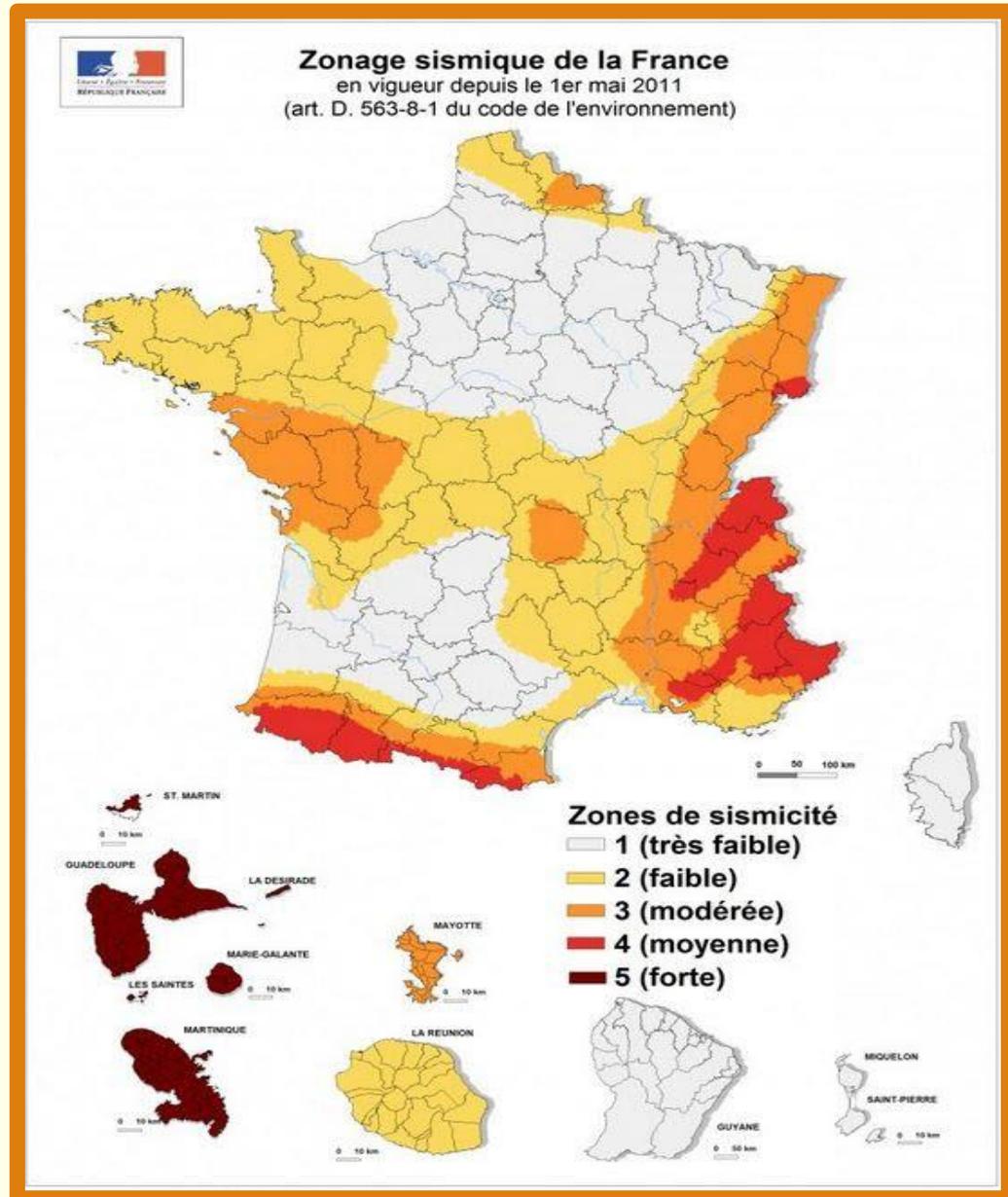


Je fais attention aux risques de chutes cachées par l'eau.

SEISME



Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La France est découpée en 5 zones de sismicité. Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts sur les bâtiments, les routes.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Dans ce domaine, en fonction de l'ampleur de l'événement, c'est le Maire ou le Préfet qui prend la direction des opérations de secours (périmètre de protection, information et consignes à la population...).



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire ou fluviale. Les produits dangereux peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Des canalisations de transport de gaz et des itinéraires ferrés traversent la commune, et l'autoroute A4 se situe à proximité. Le risque lié au transport de matières dangereuses est donc un risque diffus sur l'ensemble du territoire communal.



RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion).

Comme l'ensemble du territoire national et en fonction des vents, la commune peut être concernée par une pollution radioactive en cas d'incident dans une centrale nucléaire.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

En cas d'émanation toxique d'origine nucléaire, la préfecture déclenchera, sur décision du gouvernement, le plan ORSEC Iode. Il prévoit la distribution aux populations vulnérables d'un vaccin sous forme de comprimés d'iode stable, permettant une protection contre les pathologies thyroïdiennes.

Les bons réflexes en cas de risques technologiques

PENDANT

Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas



J'écoute les consignes des autorités.

Je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection).



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

Je limite au maximum les entrées d'air.



J'évite de téléphoner

Je m'éloigne des portes et des fenêtres.



Je ne sors qu'en fin d'alerte

APRÈS



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné.



Je me rince en cas d'irritation.



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.

RISQUE NUCLÉAIRE

J'écoute les consignes avant de me rendre dans le centre de distribution des comprimés d'iode.
Je ne consomme pas les produits du jardin.
Je privilégie l'eau embouteillée.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Je m'éloigne.
Je ne touche pas et n'entre pas en contact avec le produit.

LES RISQUES CLIMATIQUES

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Météo France a la charge de la vigilance météorologique qui permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse 2 fois par jour une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher notre territoire dans les 24 h.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

-  Aucun risque
-  Soyez vigilant si vous pratiquez des activités exposées aux risques climatiques
-  Un phénomène dangereux est prévu, soyez très vigilant
-  Le phénomène est classé comme dangereux et exceptionnel, une vigilance absolue s'impose.

En cas d'alerte, la préfecture informe la commune qui participe à la diffusion des consignes de sécurité.



NEIGE ET VERGLAS

D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents. La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation et les abords de bâtiments publics.

Rappel : les particuliers et les commerçants se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public.



ORAGE, PLUIE INTENSE ET TEMPÊTE

Ces épisodes, souvent de courtes durées ou localisés, peuvent toutefois être violents et présenter un véritable danger pour les personnes et les biens.



CANICULE ET GRAND FROID

En cas d'événement météorologique exceptionnel de type canicule ou grand froid, la préfecture peut être amenée à déclencher des plans sanitaires spécifiques.



MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Pour chacun de ces événements, des dispositions sont déclinées localement. Il s'agit principalement de mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que de mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables.

Les bons réflexes en cas de risques climatiques



Je m'informe sur la météo et les conditions de circulation



Je respecte les consignes des autorités.

J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir.



Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol.



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches.



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable.

NEIGE ET VERGLAS

- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement.

ORAGE, PLUIE INTENSE ET TEMPÊTE

- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds.
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques.
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule.
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets.

CANICULE

- Je ne reste pas au soleil.
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif, je ne consomme pas d'alcool.

GRAND FROID

- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte.
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide.

AUTRES RISQUES

PANDÉMIE ET RISQUE SANITAIRE



En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires ont la charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses apportées.

Le maire peut être sollicité pour mise à disposition de moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives (exemple : interdiction de manifestations).

Les bons réflexes

Je m'informe sur la situation sanitaire.

Je respecte les consignes des autorités.

Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes.

MENACE TERRORISTE



Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. À ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Le gouvernement a mis en place le Plan Vigipirate qui consiste en l'organisation de la réponse préventive, dissuasive et de lutte contre les actes terroristes. Il a pour principale vocation d'adapter le niveau de réponse en fonction du niveau de menace.

Des déclinaisons de ce plan sont mises en œuvre dans les administrations, dans les établissements recevant du public et sur les sites sensibles. Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer localement comme l'interdiction de stationnement aux abords des établissements ou la fouille de sacs et bagages.

Les bons réflexes

Je m'informe de la situation.

Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.

Je repère les issues de secours.

Je respecte les consignes des autorités.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

NUMERO ET LIENS UTILES

Numéros d'urgence

Numéro unique européen 112

Urgences personnes sourdes et malentendantes (sms ou fax) 114

Pompiers 18

Police 17

SAMU 15

Mairie 03 88 91 19 25

mairie@monswiller.fr

France Bleu Alsace 101.4 MHz

Météo France 08 99 71 02 25

meteofrance.com

Prévisions départementales 08 99 71 02 25

Prévisions détaillées 32 50

Vigicrues : vigicrue.gouv.fr

Sous-Préfecture de Saverne 03 81 25 10 00

Portails ministériels

developpement-durable.gouv.fr

reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

Sur les risques

risques.gouv.fr

georisques.gouv.fr

prim.net

risques-majeurs.info

**SOYEZ TOUJOURS ATTENTIFS AUX CONSIGNES DE VIGILANCE, DE
SÉCURITÉ ET D'INFORMATION**